

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION :
22/01/2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE MARDI 30 JANVIER 2024 A
08 HEURES 00**

MEMBRES PRESENTS : 8

Le Comité Syndical s'est réuni en Salle de réunion des bureaux du syndicat mixte sous la présidence de Monsieur Patrick GADROY-LEGENVRE ;

MEMBRES VOTANTS : 8

Étaient présents : AUGEM Jean-Michel, BOUVIER Michel, GADROY-LEGENVRE Patrick, GENON Hervé, GIRARD Marc, REFFET Patrick, DUPARC Stéphane.

DELIBERATION
D 2024 / 04

Excusés : SANTAIS Béatrice, VIOUX Alain.

OBJET :
Débat d'orientation
budgétaire (DOB) 2024

Le quorum prévu étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour l'année 2024,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire transmis à chaque membre du Comité syndical,

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Considérant l'obligation pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget,

Le 1^{er} février 2024

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel,

Le Président
Patrick GADROY-
LEGENVRE

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,



Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

- **Prend acte** que le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur les budgets du Syndicat mixte,

- **Demande** au Président de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies.

RAPPORT POUR DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

A. CADRE GENERAL

Il est présenté au Comité syndical, dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget (article 2312-1 du CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un moment essentiel, il constitue en effet la première étape du cycle budgétaire. Le vote du budget 2024 pour le Syndicat mixte Alp'Arc devrait avoir lieu le 8 mars 2024.

Le syndicat mixte compte quatre budgets :

- Un budget principal
- et trois budgets annexes :
 - o Locations immobilières
 - o Parc d'activités
 - o Alp'Arc Energie

Concernant les résultats 2023 du Syndicat mixte, ils revêtent encore un caractère provisoire.

B. CONTEXTE ECONOMIQUE

Une croissance plus résiliente qu'attendue

Après les multiples turbulences de l'année 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste, remontée des taux d'intérêt), l'économie française a relativement bien résisté avec **un taux de croissance de 0,8% en 2023** au lieu de la prévision de 1%. La Loi de Finance pour 2024 est placée sous le signe d'une **croissance plus soutenue à +1,4%**, tablant sur une baisse du déficit de l'Etat à 4,4% du PIB en 2024 et offrant une perspective de retour du déficit sous la barre des 3% du PIB à l'horizon 2027. Mais ce rétablissement des finances publiques sera lent. L'autre bonne nouvelle concerne **l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises** (+1,5% au 3^{ème} trimestre 2023 après +0,9% au 2^{ème} trimestre). L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse.

Une décélération de l'inflation

En 2023 une décélération de l'inflation s'est amorcée au printemps (+4,8% en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3% en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. L'INSEE vient d'établir le taux d'inflation à 4,9% en moyenne en 2023.

L'inflation est projetée à +2,6% en moyenne annuelle en 2024 par la Loi de Finances.

Malgré l'inflation, le pouvoir d'achat des français demeure préservé en 2024.

Le revenu disponible serait préservé en 2024 compte tenu de la poursuite du bouclier tarifaire sur l'électricité (même si sa fin est annoncée), de même qu'une indemnité carburant de 100€ élargie à 1,6 million de bénéficiaires supplémentaires (soit 4,3 millions de Français). Par ailleurs différentes prestations sociales vont être revues à la hausse (RSA, AAH, ASPA, APL, primes d'activités, politique de solidarité à destination des étudiants...). Enfin, après une augmentation générale du point d'indice de 1,5% en juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics a été actée à compter du 1^{er} janvier 2024 tout comme la revalorisation des pensions de retraites de 5,2%. Ces revalorisations viennent rattraper des pertes de pouvoir d'achat de catégories socio-professionnelles.

Après une forte augmentation en 2023, **les perspectives relatives aux taux d'intérêts** tablent vers un retour à avant 2023 des taux longs termes. Cependant le taux du livret A restera bloqué à 3% jusqu'au 31 janvier 2025. Cette année 2023 a ainsi contribué à une charge élevée de la dette publique sous le double effet de la hausse des taux d'intérêts et de l'augmentation de son encours. Réunis les 15 et 16 janvier dernier, les ministres des Finances de la zone Euro ont ouvert une négociation pour réformer le pacte de stabilité et de croissance de l'Union Européenne (limite des déficits budgétaires à 3% du PIB et limite des dettes publiques à 60% du PIB).

C. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024

Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : le niveau de la dotation globale national de fonctionnement (DGF) augmente de 320M€ pour le bloc communal (essentiellement affecté aux dotations de péréquations) alors que la dotation d'intercommunalité est relevée de 90M€. Le total de ces enveloppes sera toutefois loin de compenser l'inflation.

Des dotations d'investissement stables :

- Dotation politique de la ville : 150 M€ ;
- Dotation d'équipement des territoires ruraux : stable à 1,046 Mds€ ;
- Dotation de soutien à l'investissement local : stable à 570 M€.

Réduction des mesures exceptionnelles aux collectivités

- Non reconduction des 430M€ versés en soutien aux communes et groupements face à la croissance de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ;
- Diminution du soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie passant de 1,5Mds€ à 400M€.

Minoration des variables d'ajustements

- Baisse des montants individuels de Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) contrairement aux années précédentes où le bloc communal était épargné : -13M€ pour les communes, -14M€ pour les EPCI.

Fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 2,5 Mds€ (+500M€) aussi appelé « fonds vert » doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités (rénovation, risques naturels, friches, ZFE...)

Suppression de la CVAE sur 5 ans (2023 à 2027). Elle est finalement plus progressive pour les entreprises jusque 2027 au lieu de 2024 initialement prévu. En revanche, elle est effective dès 2023 pour les collectivités et se traduit par :

- une compensation de perte par une fraction de TVA nationale égale à la moyenne des montants perçus entre 2020 et 2022,
- la dynamique annuelle de cette fraction est affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les critères d'attribution restent uniquement connus des services fiscaux. Motivation : maintenir l'incitation pour les collectivités à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire. Pour maintenir le lien entre territoire et entreprises, le gouvernement propose de territorialiser la dynamique de la CVAE par rapport aux bases de CFE.

2023 étant la première année concernée par la disparition de cette CVAE, elle posera la question de l'adaptation des règles de péréquation fiscale à partir de 2024 (N+1). Faudra-t-il conserver la part de CVAE (fraction de TVA) dans l'assiette de péréquation étant donné les difficultés de calcul ? Pour information données CVAE d'Alp'Arc 2020 - 2022 :

		% de CET
Moyenne CVAE CdS	30 172 €	45%
Moyenne CVAE CCPM	49 580 €	31%

D. CONTEXTE POUR LE SYNDICAT MIXTE

D1. Les résultats provisoires

L'exercice 2023 s'est achevé sur un résultat de fonctionnement global de 100 000€ et un excédent d'investissement global de 2 600 000€ s'établissant comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Principal	167 322€	- 5 031€
Loc. Immobilières	75 680€	90 870€
Parc d'activités	- €	2 825 470€
Alp'Arc Energie	48 174€	413 384€
Total	291 176€	3 324 693€

Les recettes fiscales collectées (CFE et fraction de TVA) sont globalement stables. A ce jour nous ne disposons pas de toutes les données fiscales des EPCI.

D2. L'endettement

Il se trouve que les travaux d'extension engagés en 2021 et réalisés en 2022-2023 étaient financés entièrement par emprunt aussi bien pour les VRD (budget annexe parc d'activités) que pour la boucle géothermale (budget annexe Alp'Arc Energie). Il en résulte le niveau d'endettement suivant au 1^{er} janvier 2024 :

- **Emprunts Parc d'activités (7 209 484€)**
 - Intérêts.....211 055€
 - Capital79 355€
 - + remboursement capital in fine7M€
- **Emprunt Locations Immobilières (278 991€)**
 - Intérêts.....10 853€
 - Capital.....51 623€

○ **Emprunt Alp'Arc Energie (710 375€)**

● Intérêts.....	8 235€
● Capital.....	41 873€

La dette contractée par le Syndicat mixte sera remboursée par les locations ou ventes de terrains ou bâtiments pour les budgets annexes « locations immobilières » et « parc d'activités » et sera remboursée par la vente d'eau géothermale pour le budget annexe Alp'Arc Energie.

D3. Autres éléments

Le coût de fonctionnement du syndicat mixte connaît une hausse du fait de l'inflation, de l'augmentation des charges de personnel avec le recrutement d'une seconde assistante de direction (S. Deleglise) sans exactement maîtriser la prise en charge par l'assurance-prévoyance du coût du poste de la première assistante de direction (I Reissier).

Les contraintes budgétaires sont fortes sur les finances des Communautés de communes, membres du syndicat mixte Alp'Arc.

L'extension du parc d'activités arrive dans un contexte général de tension foncière. Parmi les contacts, certains ont obtenu de premiers permis de construire au cours de l'année 2023, d'autres en ont déposé de nouveaux. Cela augure la cession de premiers terrains ainsi que la construction de premiers bâtiments en 2024, notamment Christalex et DPD.

E. ORIENTATIONS BUDGETAIRESE1. Les Engagements

Au budget principal, le syndicat mixte va poursuivre les actions de :

● Entretien d'espaces verts.....	22 000€
● Communication.....	4 500€
● Navettes gare / parc d'activités.....	15 000€
● Maintenances diverses.....	6 000€
● Actions de mobilité.....	10 000€

Au budget annexe Location Immobilières

● Location Algeco Trans-Alpes.....	3 500€
● Charges Trans-Alpes.....	5 000€
● Raccordement Enedis définitif.....	5 000€

Au budget annexe Parc d'activités

● Début Moe + SPS Phase 2.....	160 000€
● Assistance Moa Haku.....	14 000€
● Début Moe + SPS Lot 1.....	40 000€
● Assistance Moa Prestaroute.....	8 000€
● Moe STEP.....	45 000€
● Lutte Plantes invasives.....	30 000€
● Entretien Espaces verts.....	25 000€
● Maintenance vidéoprotection.....	3 800€
● Compensations agricoles.....	74 000€
● Nichoirs chauve-souris.....	1 000€
● Observatoire environnemental.....	18 500€
● Suivi Nappe.....	6 000€
● Achat terrain Bourgneuf.....	8 000€

Au budget annexe Alp'Arc Energie

● Porter à connaissance Antea.....	3 000€
● Contrat d'exploitation.....	15 000€
Total des Engagements =	522 300€

E2. Les Opérations nouvelles

Au budget principal, le syndicat mixte va engager :

● Renouvellement caméra vidéoprotection.....	6 000€
● vidéoprojecteur.....	1 500€
● Création noues Aristide Bergès.....	14 000€
● Changement véhicule service.....	15 000€

Au budget annexe Location Immobilières

● Travaux mezzanine Accuwatt.....	200 000€
● MOe + SPS travaux mezzanine Accuwatt.....	10 000€
● Annonces légales AMI Bâtiment D Pôle Tertiaire.....	1 500€

Au budget annexe Parc d'activités

● Frais avocats/contentieux EGIS.....	10 000€
● Démontage Ligne Orange.....	1 500€
● Assistance Moa Vidéoprotection.....	2 500€
● Extension réseau FO.....	10 000€
● Début de travaux phase 2.....	1 025 000€
● Début de travaux Lot 1.....	250 000€
● Début de travaux STEP.....	250 000€
● Rédaction charte écologique.....	2 000€
● Communication.....	2 000€

Au budget annexe Alp'Arc Energie

● Début des travaux Phase 2.....	300 000€
Total des Opérations Nouvelles =	2 101 000€

E3. Les Recettes nouvelles

Au budget annexe Location Immobilières

● Vente plateforme Trans-Alpes.....	390 230€
● Location plateforme SNCF Réseau.....	90 000€

Au budget annexe Parc d'activités

● Vente CHRISTALEX.....	521 461€
● Vente DPD.....	994 950€
Total des Recettes =	1 996 641€